

négociation). On retrouve aussi, dans les autres catégories d'armes, la Convention internationale de 1993 sur les armes chimiques (en instance de ratification); la Convention de 1972 sur les armes biologiques (en cours de révision); la Convention de 1981 sur les armes inhumaines et sur le déminage (en renégociation); et le traité de réduction des armes conventionnelles en Europe FCE (en vigueur depuis 1991). En outre, de nombreuses mesures sont prises afin de contrôler les exportations dites sensibles dans le domaine des technologies et des systèmes militaires. Elles sont adoptées sur une base unilatérale, par exemple les différentes lois du gouvernement des États-Unis, ou multilatérale, comme celles en vigueur au sein du Club de Londres, du Groupe d'Australie, du Régime de contrôle de la technologie des missiles et du registre de l'ONU sur les ventes d'armes.

4. Les tentatives d'instaurer une véritable coopération dans le domaine de la sécurité internationale sont de plus en plus nombreuses, mais d'une efficacité très relative. Les normes qui orientent le comportement des États ont évolué depuis la fin de la guerre froide, si bien qu'il est de plus en plus courant aujourd'hui de parler de «sécurité coopérative» pour décrire les efforts collectifs de réponse régionale et internationale aux problèmes de sécurité³². À cet égard, le langage a beaucoup changé en stratégie puisqu'il est de moins en moins fait référence aux besoins de sécurité «nationale» et de plus en plus aux questions de sécurité «globale» ou «commune». La sécurité coopérative représente un terme approprié, dans la mesure où il décrit bien une orientation croissante de la plupart des politiques de défense étatiques et des activités d'organisations internationales: la consultation plutôt que la confrontation, une volonté d'aide plutôt que l'indifférence, la transparence plutôt que le secret, la prévention plutôt que les sanctions, et le multilatéralisme plutôt que l'unilatéralisme³³. Plusieurs États découvrent, en somme, qu'ils partagent des objectifs de sécurité communs et que leur sécurité est indivisible dans un certain nombre de domaines.

L'approche de la sécurité coopérative est particulièrement marquante parmi les institutions régionales et internationales. Qu'il suffise de mentionner: *L'Agenda pour la paix* publié par l'ONU, favorisant la diplomatie préventive et la mise sur pied de forces militaires onusiennes pour intervenir rapidement en cas de conflit, les missions d'observation de l'OEA et de l'OSCE pour coordonner les efforts de règlement de crises, le forum de sécurité régionale œuvrant en parallèle de l'Association des pays du Sud-Est asiatique, ASEAN, la volonté, manifestée par l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, d'encourager les pays francophones à mettre en place un mécanisme de prévention des conflits³⁴, la proposition de l'Argentine pour la mise en œuvre immédiate de son concept de «Casques blancs» (corps international de volontaires humanitaires) capable de répondre à des situations de crise dans le monde³⁵, ou encore le projet de l'ancien délégué québécois à l'aide humanitaire (le Dr Réjean Thomas) visant à créer une banque de «volontaires québécois sans